



Marché public de services n° 19 032 83400 PC

**Soutien aux actions de génie écologique et d'entretien du patrimoine forestier,
îles de Port-Cros & de Porquerolles**

2020-2023

APPEL D'OFFRE OUVERT selon les articles L2124-1, L2124-2
du Code de la Commande Publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex
Tél. 04 94 12 82 30

Hyères, novembre 2019
Le présent document contient 7 pages

OBJET ET ETENDUE DU MARCHE

Identification du pouvoir adjudicateur

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DE PORT-CROS, établissement public administratif représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE, nommé par arrêté du 27 mars 2017, à compter du 1er mai 2017, par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargé de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Désignation du comptable assignataire

Madame Chantal BOUTEILLE

AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de Montpellier

Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith

34470 PEROLS

Documents de référence et abréviations utilisés

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- **C.C.A.G. FCS** Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services
- **C.C.T.G. FCS** Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services
- **D.C.O.E.** Dossier de Consultation des Opérateurs Économiques
- C.C.P. Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019.
- Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

Objet du marché

Le marché concerne des actions de génie écologique, dans les actions de gestion forestière, de gestion courante visant à la préservation des habitats et des espèces ainsi qu'à la gestion des flux des usagers. Le Titulaire devra donc participer à divers travaux d'entretien de génie biologique du domaine forestier du Parc national. Les aléas de l'insularité et les interventions à caractère exceptionnel résultant d'une situation de gestion pouvant être imprévisible seront pris en compte.

Il est demandé au prestataire dans l'exécution du marché de mettre en œuvre des actions de formation sur le thème de la sylviculture en espace protégé. Le marché prend ainsi en compte le volet formation et insertion des jeunes professionnels ou futurs professionnels.

Les prestations portent sur des interventions de type de Génie biologique faisant appel aux tâches élémentaires suivantes :

- Restauration de formations naturelles, végétalisation et lutte contre l'érosion
- Travaux de sylviculture : abattage, élagage, débroussaillage, enstérage du bois de chauffage...
- Réalisation de micro-aménagements pour la conservation de la flore et de la faune
- Réalisation d'aménagements légers d'accueil du public concourant à une fréquentation respectant les habitats et les espèces (lisse haute de sécurité, pose de poteau de signalétique, barrage de faux sentiers, aire de stationnement de vélo, etc)
- Réalisation et pose de clôtures de protection contre le piétinement ou de clôtures de sécurité
- Restauration de sentiers
- Tous autres travaux liés à la protection de l'environnement (traitement des laisses de mer, sentiers, autres lieux publics ; curage des rigoles et divers travaux à convenir avec le secteur)
- Contribution à la restauration des aménagements de balisages terrestres
- Assistance à la prévention et à la surveillance des incendies de forêt.

Il est à noter que la prestation prendra en compte l'ensemble des conditions de réalisation conformes aux diverses réglementations en place :

- Natura 2000 (FR9310020 " Iles d'Hyères")
- Zones de Protection Spéciale (ZPS - " Iles d'Hyères" FR9310020)
- Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO - " Iles d'Hyères" PAC11)"
- Zone à sensibilité moyenne à faible au regard de la présence de la tortue d'Hermann.

Le territoire du Parc national de Port-Cros est au travers des missions attribuées à l'Établissement un territoire de référence de gestion des espaces naturels.

Dans cet objectif institutionnel, le Parc national de Port-Cros se doit de participer à partager ses expériences, ses méthodes de gestion du milieu avec les professionnels devant intervenir sur ces thèmes.
Le Parc national de Port-Cros étant engagé dans une démarche éco-responsable, cette prestation doit être éco-exemplaire. Elle devra ainsi prendre en compte les paramètres de développement durable.
La consultation mise en place pour ce marché prend en compte le volet formation et insertion des jeunes professionnels ou futurs professionnels comme clause sociale.
Code CPV principal : 77200000-2 Services sylvicoles

Lieu d'exécution

Territoires en gestion par le Parc national de Port-Cros sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles Var France.

La spécificité du site

Les prestations à réaliser se situent sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles, sites protégés au titre des sites classés, de Natura 2000 (FR9301613-FR9310020), du classement en cœur de parc national pour la totalité de l'île de Port-Cros et pour une large partie du territoire de Porquerolles, selon la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 et du Décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 modifié par décret n° 2012-649 du 4 mai 2012.

De plus, le plan local d'urbanisme de la commune de Hyères approuvé par la délibération n°15 en date du 22 juillet 2011 définit sur l'île de Porquerolles les espaces boisés classés.

À ces titres, une attention particulière sera portée sur le respect du milieu naturel, des paysages et sur les divers règlements.

Ces espaces sont gérés pour partie par l'établissement public maître d'ouvrage des prestations en objet. Une réglementation spécifique lui est appliquée en plus des réglementations des espaces naturels courants. Les solutions techniques devant être mises en œuvre pour la réalisation des prestations en objet doivent intégrer ces contraintes. Le pouvoir adjudicateur développe une expérience en matière de travaux sylvicoles, d'aménagement que devra intégrer le prestataire dans les tâches qui lui seront confiées.

Les îles sont des espaces naturels fortement fréquentés par un public nombreux et très diversifié.

Mode de passation

Marché unique de service, passé selon la procédure formalisée (article L2124-1), appel d'offres ouvert sans négociation L2124-2 du C.C.P.

Motif du non allotissement

Il n'y a pas d'identification de services distincts les rendant dissociables.

D'autre part, concernant les zones géographiques distinctes : la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence et risquerait de rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'ensemble du marché.

Décomposition en tranche

Sans objet.

Durée du marché

Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification jusqu'au 31/12/2020. Il est annuel, reconductible tacitement 3 fois, à compter du 01 janvier de l'année n+1, la limite étant fixée à 4 années au total. Dans le cas d'une non reconduction le titulaire sera prévenu deux mois avant l'échéance de la reconduction.

A titre indicatif et non contractuel, le marché pourrait débuter en janvier 2020.

Délai d'intervention

Les délais d'exécution courent à la date de réception des ordres de services de commencement des prestations considérées.

La lettre de notification du marché pourra valoir ordre de service pour le démarrage des prestations et des délais qui lui sont rattachés.

Est considéré délai d'exécution celui relatif à l'exécution de chaque chantier (préparation, commande des fournitures, travaux). Il est stipulé sur chaque fiche de chantier.

Est considéré comme délais d'intervention, le délai de première action menée sur le chantier concerné.

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des travaux.

CONDITIONS DE CONSULTATION

Groupement

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les travaux des membres

du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Exclusions

Motifs d'exclusion de plein droit, selon les articles L2141-1 à L2141-6.

Visite des lieux

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au soumissionnaire de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause. Elle n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des prestations à réaliser dans le cadre de ce marché.

Si l'entreprise le souhaite, il pourra être organisé une visite de terrain. Le candidat prendra contact :

- avec le secteur de Port-Cros du Parc national de Port-Cros (tél. : 04 94 01 40 70).
- avec le secteur de Porquerolles du Parc national de Port-Cros (tél. : 04 94 12 30 40).

Les demandes devront parvenir au moins six jours avant la date limite de remise des offres.

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

Conditions de retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut y accéder librement, les télécharger et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.

Publicité

La présente consultation est publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), sur le profil d'acheteur du Parc national de Port-Cros, son site Internet, Rubrique « Publicité des marchés », espace « consultation », ainsi que sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE).

Présentation des offres

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française ou une traduction en français sera fournie selon l'art. R2143-16.

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1 / Pièces de la candidature article R2143-3 :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur (annexée au présent document) dûment datée et signée

Les renseignements aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :

- Kbis
- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
(ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)
- Références et moyens :
Il sera fourni la liste des chantiers de moins de trois ans pour des prestations similaires. Ces attestations seront certifiées.

Assurance professionnelle

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

EXAMEN DES CANDIDATURES : dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.

2 / Pièces du marché :

- Le présent document comprenant l'acte d'engagement et ses annexes dûment remplis, datés et signés.
- Les *curriculum vitae* des personnes salariés du candidat qui participeront aux travaux.
- Les moyens matériels mis en œuvre pour ce marché (véhicules, engins, machines, matériel, etc).
- Un mémoire technique spécifique à ce marché dans lequel apparaîtront très clairement la présentation de l'équipe, l'organisation matérielle et humaine que l'entreprise se propose de mettre en œuvre pour ce marché :
 - Organisation des chantiers : liste des opérations types, description et planification des différentes tâches permettant de respecter les demandes des clauses particulières.
 - Organigramme général hiérarchique et fonctionnel précisant les effectifs et les affectations nominatives.
 - Adaptation des véhicules, matériels et moyens mis en œuvre pour la réalisation de la prestation, organigramme des chantiers, identification des rôles de chaque personnel, etc.), les solutions techniques notamment celles permettant de préserver l'environnement, les fiches techniques des produits et matériels utilisés, les délais.
 - Une note détaillée précisant la démarche du prestataire pour réaliser la mission en matière de développement durable et permettant de vérifier l'adéquation entre l'offre du prestataire et les critères établis par le Parc national de Port-Cros.
 - Elle comprendra notamment :
 - Les modalités de recours, d'encadrement et de tutorat pour la mise en œuvre du volet formation et insertion des jeunes professionnels ou futurs professionnels mis en place pour ce marché.
 - La description des mesures prises, dans la réalisation de ce marché, pour diminuer les impacts environnementaux dont notamment :
 - La limitation des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques liés aux déplacements : préciser les modes de déplacement envisagés pour ce marché et le modèle de voiture et carburant utilisés le cas échéant,
 - La réduction de production de déchets et/ou emballages.
- R.I.B.

En cas de sous-traitance,

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

En cas de cotraitance,

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Le candidat dont l'offre est classée en première position produira les attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera basé selon les critères et leur pondération respective suivants :

Critères	Pondération
25 % Méthodologie, organisation prévues pour la réalisation de la prestation	les moyens mis en œuvre pour la réalisation du chantier notamment matériels et engins utilisés, écolabels des matériels et produits utilisés, qualification des personnels participant aux travaux, mesures environnementales
Sous-critères 1: 10 % organisation des chantiers	liste des opérations types, description et planification des différentes tâches permettant de respecter les demandes des clauses particulières
Sous-critères 2: 10 % organigramme général hiérarchique et fonctionnel	précisant les effectifs et les affectations nominatives des salariés permanent et des typologie d'apprentis (écoles, diplômés préparés, etc)
Sous-critères 3: 5 % adaptation des moyens matériels	véhicules, matériels et moyens mis en œuvre pour la réalisation de la prestation
10 % Délais d'intervention	pendant la période du marché, le délai de première action

	sur le chantier
5% Prise en compte du développement durable	éléments évaluable permettant la réduction des impacts sur l'environnement, sur les conditions sociales mises en œuvre dans le cadre de la prestation dans un équilibre économique méthodes d'évaluation et de contrôle mises à la disposition du maître d'ouvrage.
60 % Prix de l'offre	

Conditions de dépôt des offres sur la Plate-forme de dématérialisation

Date et heure limites de dépôt des offres : **23/12/2019 à 12:00 h**

Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement

Les dossiers seront déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé **IMPERATIVEMENT** l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Sa réception se fera avant le **23/12/2019 à 12:00 h**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB...). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Adresse pour l'envoi de la copie de sauvegarde : Danielle Forestier, cellule marchés, 181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220, 83406 Hyères Cedex

Dispositions diverses

Variante - art. R2151-8

La présentation de variante n'est pas autorisée.

Mise au point du marché, art. R2152-13

Le pouvoir adjudicateur et le soumissionnaire pourront procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature sans modification substantielle de l'offre ou du marché.

Modification du marché en cours d'exécution

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications, quelque soit le montant, en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon l'art. R2194-1.

Clauses de réexamen – champs d'application et nature des modifications envisageables :

- Tous travaux/toutes fournitures non prévus
- Variation de prix
- Rajout d'un site
- Toutes sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues, etc...

L'intégration de ces modifications se fera par voie d'avenant.

Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire, en application de l'Article R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Avenant

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet d'un avenant.

Exclusivité

À titre exceptionnel, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à un prestataire autre que celui désigné au marché pour satisfaire des besoins prévus au présent marché mais pour lesquels le délai d'exécution est incompatible avec l'urgence imposée par la situation (mise en sécurité, action de communication non programmée, etc)

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-

publics.gouv.fr

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)